

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **76 (1940)**

Heft 28

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Bureau de Mauborget. — Fonds de secours. — Ecole et Fédéralisme. — Pour les enfants victimes de la guerre.* — NEUCHÂTEL : *Comité central.* — INFORMATIONS : *En feuilletant les Bulletins de la F. I. A. I.*
 PARTIE PÉDAGOGIQUE : RICHARD BERGER : *Le dessin dans nos écoles.* — ALICE DESCŒUDRES : *La table de multiplication (suite).* — SYL : *Un mois de rédaction.* — R. J. : *Berceaux ou cercueils.* — SRRÎ AUROBINDO : *La tâche du maître.* —
 TEXTES LITTÉRAIRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

BUREAU DE MAUBORGET

Le bureau sera fermé jusqu'au 7 septembre.

DON AU FONDS DE SECOURS

Notre caissier a reçu un don de 100 fr. pour notre caisse de secours, de la part de Mlle Jomini, institutrice, à Villeneuve. Nos sincères remerciements.

ÉCOLE ET FÉDÉRALISME

On permettra sans doute au chroniqueur vaudois de faire entendre sa voix dans le débat sur l'éducation nationale. Les réflexions que je voudrais faire ne me sont pas absolument personnelles ; de nombreuses discussions avec mes collègues m'autorisent à penser que beaucoup d'instituteurs vaudois partagent les opinions que je veux essayer d'exprimer ici.

« Suisse d'abord ! » nous a dit notre collègue Chantrens. Répondons-lui sans ambages : Nous n'admettons pas cette affirmation, car nous croyons qu'elle ne peut pas inspirer un patriotisme solide et vivant. Suisse d'abord ? N'est-ce pas l'idée qui nous a guidés jusqu'ici dans l'enseignement de l'histoire ? Or que voyons-nous aujourd'hui ? Des patriotes convaincus, sûrs de leurs convictions, conscients des valeurs de ce pays et de sa raison d'être ? Hélas ! Combien de gens qui déjà lâchement s'adaptent, se préparent à renier ce qu'ils appréciaient hier encore ou s'efforcent de suivre, avant même de le bien connaître, le mouvement du plus fort ! Ils vivaient donc d'emprunts, en marge de nos voisins, se payant de mots et de formules creuses : patriotisme de façade que les premiers vents de la tempête suffisent à ébranler.

Nous voulons faire appel à des sentiments plus spontanés et plus

profonds. Car ce patriotisme de tête peut suffire pour exalter momentanément notre peuple et le rendre capable d'héroïsme lors d'une invasion brutale ; mais l'invasion peut se produire autrement que par les armes : il faudra résister à d'insidieuses propagandes ; les circonstances économiques s'aggravant, nous serons peut-être obligés, pour conserver notre indépendance, de vivre difficilement, de souffrir de longues privations. Pour ne pas faiblir, il faut mieux qu'un patriotisme occasionnel, il faut un patriotisme exercé, vécu, inspirateur de tous nos actes, donnant à notre vie quotidienne plus de grandeur. « Servir dans nos familles, dans nos métiers, partout où nous passons. Ainsi se forge un grand pays » a déclaré le maréchal Pétain à la jeunesse française.

C'est pourquoi nous disons : Vaudois d'abord ! ou mieux : de St-Prex, de Corcelles, ou Combiers d'abord ! Pour être bon Suisse, il faut être bon Vaudois, et pour être bon Vaudois, il faut être enraciné quelque part dans ce pays ; c'est le travail en profondeur que nous avons à réaliser dans nos classes, la seule base solide d'une forte éducation nationale.

Cet esprit-là a fait la Suisse et inspiré l'effort de ses fondateurs. Il ne s'agit pas, bien entendu, de cultiver le ridicule esprit de clocher, mais de l'élever, de le grandir jusqu'aux valeurs nationales. Lucien Romier affirmait dans son *Explication de notre temps* : « Quand toute l'élite saura que là où il n'y a pas de village, il n'y a pas de nation, combien d'erreurs mortelles s'évanouiront ! » Nous devons donc vivifier l'esprit familial et communal, insistant sur les valeurs de l'association et de l'entr'aide.

On se targue chez nous de fédéralisme. Eh bien ! Les enfants du plus fédéraliste des cantons ne connaissent pas leur histoire locale, pas plus que l'histoire de leur pays de Vaud. Les châteaux, les édifices, les villes et les villages ne sont pour eux que des bâtiments, des agglomérations sans âme. L'école, trop abstraite, n'anime point le milieu, la région ; elle ignore les archives communales, les « lieux-dits » évocateurs de tout un passé ; elle ne s'intéresse pas aux générations précédentes qui ont fait le village ; leurs difficultés, leurs réussites la laissent indifférente. Les examens sont conçus comme des examens de fonctionnaire. — Nous demandons que, désormais, l'étude, les recherches de la géographie et de l'histoire locales soient poursuivies au cours de toute la scolarité ; que nos autorités encouragent cet effort de vie locale plus profonde ; que les examens annuels enrichis donnent à cet effort l'orientation nécessaire.

D'autre part, nos manuels de lecture sont insuffisants pour faire connaître nos auteurs vaudois et romands. Ces écrivains expriment notre vie, notre façon de sentir et de voir les choses. A les lire, l'enfant prend conscience de la grandeur de sa terre, de l'œuvre de ses aïeux et de ses parents ; sa petite vie en prend plus de prix. Qu'on nous fournisse

donc de petites anthologies d'auteurs de chez nous ! Elles formeront un précieux et nécessaire complément aux *Cahiers d'enseignement pratique* qui nous apportent de fort beaux textes de Maupassant, de Daudet et de A. France (la Normandie, la Provence et Paris).

Ainsi mis en contact avec les réalités concrètes de son milieu, de son canton, heureux de savoir écouter la voix de « son » pays, l'enfant aimera mieux sa patrie vaudoise. Il respectera toutes les petites patries qui composent la grande famille suisse. Il voudra savoir comment l'alliance helvétique s'est formée, par quelles vertus et quels sacrifices elle s'est maintenue. Il désirera servir, sous le drapeau fédéral, fier des belles traditions militaires nationales. Mais il sera bien convaincu qu'un canton ou un groupe de cantons ne saurait imposer ses mœurs à l'ensemble. Il comprendra qu'une Suisse unitaire perdrait sa raison d'être et ne pourrait subsister longtemps ; il la voudra toujours plus unie, mais diverse. Il l'aimera parce qu'elle permet l'existence d'un Pays de Vaud conscient de lui-même, libre de s'exprimer. En défendant son pays, il sera bien certain de défendre les valeurs dont sa famille et son village ont vécu. Il aura reçu ainsi la plus solide des éducations nationales, basée sur des sentiments naturels et profonds. Au lieu de s'affirmer contre Berne, ou contre ceux-ci, ou contre ceux-là, son fédéralisme sera mieux au service du pays.

A. C.

POUR LES ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE

L'appel du Comité S. P. V. a trouvé un généreux écho dans le cœur des écoliers vaudois. 87 classes se sont déjà inscrites pour l'œuvre de parrainage (nous en publierons la liste prochainement). Des élèves ont renoncé à leur course d'école pour pouvoir donner à leur malheureux protégé une somme plus rondelette. Une institutrice a récolté dans son village : vêtements, chaussures, aliments, qu'une camionnette bien remplie amena au Bureau de l'Avenue Benjamin Constant 2.

C'est là déjà un magnifique et touchant effort. Mais nous pouvons faire plus. Ne pensez-vous pas, chers collègues, que chaque classe de notre canton pourrait assumer le parrainage d'un enfant ? (10 fr. par mois pendant 6 mois.) C'est beaucoup demander, ce n'est pas trop, surtout dans le canton de Vaud où la population n'a pas eu l'occasion, comme dans d'autres régions, de venir directement en aide aux réfugiés français.

« D'ailleurs, dit l'appel de la Section vaudoise du Cartel suisse, les regards d'enfants affamés ou terrorisés, entrevus sur l'écran des actualités ou dans des hebdomadaires illustrés hantent les nuits de trop d'entre nous pour qu'il soit nécessaire d'insister... Des milliers d'enfants, démunis de tout, sont actuellement dans une misère tragique et réclament une aide immédiate... Pour que des petits désarmés n'aient plus faim et

n'aient plus peur, donnez tout ce que vous pouvez donner. Ils comptent sur vous. »

Pour tous renseignements : Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre, rue de Bourg 8.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Le Comité central s'est réuni le 5 juin.

Plusieurs questions relatives à la Caisse d'entr'aide ont été réglées. Il a accordé un prêt avec intérêt et consenti à modifier les modalités de remboursement d'un solde de prêt. Par contre il n'a pu donner suite à une demande d'emprunt qui ne concorde pas avec les buts poursuivis par notre œuvre de secours.

Le président rapporte ensuite sur le résultat des démarches faites par le C. C. auprès du Département de l'I. P. concernant le conflit de La Chaux-de-Fonds.

Il rappelle tout d'abord que le C. C. est intervenu dans cette affaire, à la demande du comité de la section de La Chaux-de-Fonds qui, par lettre du 3 novembre, le priait de *faire toutes démarches utiles auprès du Conseil d'Etat pour sauvegarder les droits du corps enseignant menacés* par une décision de principe prise par le conseil scolaire de La Chaux-de-Fonds. La susdite lettre formulait cette décision comme suit : *Réclamer la démission des membres du corps enseignant célibataires ayant droit au maximum de la retraite, ayant plus de 60 ans d'âge et 40 ans d'activité.*

Deux lettres furent adressées à ce sujet à la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds par le Comité central. Il en est fait lecture à nouveau.

A la première, qui est datée du 16 novembre 1939, le Conseil scolaire ne répondit que le 23 janvier 1940. La teneur en a été donnée dans le rapport du Comité central paru dans l'*Educateur* du 25 mai dernier. Nous y renvoyons nos lecteurs tout en détachant ce passage : « Contrairement à votre affirmation, le Conseil scolaire ne pense pas s'être mis en contradiction avec la loi pour *prendre une décision* qui n'a d'ailleurs pas été appliquée puisque toute la question a été réglée directement avec les intéressées. » (Réd. C'est nous qui soulignons).

En date du 24 février, le C. C. renouvelle sa demande tendant à ce que la décision prise par le Conseil scolaire soit rapportée, celle-ci portant atteinte au droit reconnu à tout fonctionnaire d'exercer son activité jusqu'à l'âge de 65 ans.

Cette requête étant restée sans réponse, le Comité central recourt au Département de l'I. P. par lettre du 30 mars 1940. Une entrevue avait eu lieu préalablement entre M. Antoine Borel et le bureau de notre comité.

Les résultats de l'enquête du Département font l'objet d'une lettre datée du 5 avril dont il est donné lecture.

Selon une déclaration écrite adressée le 3 avril à M. Antoine Borel par M. Gaston Schelling, directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds, il résulte *qu'aucune décision de principe n'a été prise, ni par la Commission scolaire, ni par le Conseil scolaire, concernant les institutrices âgées de 60 ans qui pourraient bénéficier du maximum de la pension de retraite et qui seraient invitées à renoncer à leurs fonctions.*

En revanche, ajoute la déclaration, il a été décidé que le directeur des écoles primaires serait chargé d'entreprendre des démarches dans certaines circonstances, auprès des membres du corps enseignant qui seraient placés dans de telles conditions.

Dans sa communication, M. Schelling fait état de citations extraites des procès-verbaux du Conseil scolaire, de la Commission scolaire et du rapport adopté par celle-ci, le 10 juillet 1939. Le Département en donne copie et conclut :

En conséquence, nous considérons, dès l'instant où le directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds nous informe que ni la Commission scolaire, ni le Conseil scolaire n'ont pris aucune décision de principe, que le Département ne peut se prononcer que sur les cas d'espèce, et pour autant que des cas d'espèce lui seront soumis.

Le Comité central prend acte de cette conclusion qui lui donne satisfaction. Puisque la décision prise par le Conseil scolaire à l'égard de quatre institutrices n'a pas le caractère de permanence qu'on pouvait lui attribuer, il en résulte que le droit reconnu à tout fonctionnaire d'exercer son activité jusqu'à l'âge de 65 ans est implicitement respecté. L'intervention du Comité central n'avait pas d'autre but. Sa tâche, dans cette affaire, est ainsi terminée. Elle aurait été singulièrement simplifiée si la déclaration obtenue par l'entremise du Département lui avait été nettement notifiée par le Conseil scolaire de La Chaux-de-Fonds, dans sa lettre du 23 janvier 1940, dont il est question plus haut.

* * *

D'après les renseignements que donne ensuite M. Charles Rothen, la mise sur pied de la fédération des fonctionnaires cantonaux est en bonne voie. Tous les intéressés : fonctionnaires, professeurs, pasteurs, instituteurs, agents de police et cantonniers sont maintenant favorables à la création d'un organisme commun de défense.

Dans une séance où les six corporations étaient représentées, un comité de trois membres a été désigné avec mandat d'élaborer un projet de statuts qui s'inspirera de celui que l'auteur de ces lignes avait élaboré, en 1923, au nom du Comité central de la S. P. N. Qu'on lui permette, en passant, de se réjouir de cette décision.

Le susdit comité est composé comme suit : *Président* : M. Albert Wyss, président de l'Association des professeurs ; *membres* : MM. Léon

Montandon, président de la Société des magistrats et fonctionnaires, et Charles Rothen, vice-président de la S. P. N.

En mai, ce comité, agissant comme mandataire des six associations énumérées plus haut, a adressé au Conseil d'Etat une requête tendant à obtenir, dès le 1er juillet 1940, la suppression des retenues temporaires sur les traitements. Il se proposait de poursuivre son action devant le Grand Conseil. Mais survint la mobilisation qui l'engagea à renoncer momentanément à ses revendications qui seront reprises en temps plus opportun.

Le C. C. exprime sa satisfaction à notre délégué, M. Rothen, et émet le vœu que la question soit reprise, cet automne, au moment de l'élaboration du budget de l'Etat. L'augmentation du coût de la vie marche à grands pas. Ceux qui ont des charges de famille en sont tout particulièrement éprouvés. Des mesures d'adoucissement urgentes s'imposent à leur égard.

* * *

Un autre objet, dans le même ordre d'idées, est encore mis en discussion.

A la demande de l'un de nos sociétaires mobilisés, le C. C. est invité à faire des démarches pour que les retenues sur les traitements des instituteurs appelés sous les armes soient suspendues pendant les périodes de vacances.

Cette réclamation est justifiée puisque aucune dépense pour remplacement n'est faite en temps de fermeture des classes. Le C. C. y donnera suite.

Toutefois, comme elle concerne aussi les professeurs, il agira en commun avec le comité de leur association.

* * *

« La Neuchâteloise » qui nous assure collectivement contre les accidents signale que la situation des assurés qui ont pris leur retraite sera modifiée. Il leur sera appliqué un tarif plus élevé par suite de l'aggravation des risques consécutive à leur changement d'activité. Une communication plus détaillée paraîtra à ce sujet dans un prochain numéro du *Bulletin*.

* * *

Le C. C. apprend que les membres de la section de Neuchâtel appelés sous les drapeaux seront exonérés du paiement d'une partie de leur cotisation. Ceux de la section de La Chaux-de-Fonds sont exonérés du paiement de la cotisation pendant les mois de service.¹

* * *

En terminant la séance, le président annonce à ses collègues que M. Marcel Debrot, secrétaire-correspondant du C. C. depuis deux ans,

¹ La cotisation est payable, dans cette section, en 12 versements mensuels.

quittera prochainement l'enseignement pour se rendre au Brésil où l'appelle une autre activité. M. Berner regrette vivement de se séparer si tôt d'un collaborateur de tout repos. Il pouvait en toute occasion compter sur la promptitude des services de M. Debrot, toujours ponctuel et clairvoyant dans l'expédition des affaires. Au nom du C. C., il le remercie de tout son dévouement et fait des vœux bien sincères pour que le bonheur et la réussite accompagnent M. Debrot dans sa nouvelle carrière.

Ces bonnes paroles sont vivement applaudies.

J.-ED. M.

INFORMATIONS

F. I. A. I.

En feuilletant ses *Bulletins trimestriels* (Suite)

En avril 1929 se tint à Bellinzone le Congrès de la F. I. A. I., auquel la S. P. R. prit une part active. Son président d'alors, M. Chantrens, prononça le discours d'ouverture. Nombreux furent les Romands qui suivirent les discussions à titre d'auditeurs. Dix-neuf associations étaient représentées. Wolff présidait. Quatre sujets étaient portés à l'ordre du jour : *La formation générale et professionnelle des instituteurs.* — *Le problème des salaires et la situation matérielle des instituteurs.* — *L'Ecole, l'Eglise et l'Etat.* — *L'Ecole et la réconciliation des peuples.*

Au cours de la discussion de ce dernier sujet, le second délégué du Deutscher Lehrerverein, M. Raepfel, secrétaire de cette association, invita les délégués à assister, ce printemps encore, à son prochain Congrès, à Dresde, où la même question serait étudiée. « On y verra, dit-il, les instituteurs allemands sous leur véritable aspect. Peut-être certaines interventions pourront-elles paraître critiquables, mais on se rendra nettement compte que la grande majorité des instituteurs allemands est attachée à l'idée de la réconciliation des peuples, qu'elle exprime la volonté de voir dorénavant tous les conflits entre nations réglés exclusivement par le droit et non plus par la force, et qu'elle condamne définitivement tout recours à la guerre. »

Nous trouvons dans le *Bulletin trimestriel* d'avril 1930 le compte rendu de ce Congrès de Dresde. Il dura trois jours, du 21 au 24 mai 1929 ; plus de 8000 instituteurs y assistèrent. Citons *in extenso* la résolution qui y fut votée :

« Le Deutscher Lehrerverein reconnaît que l'Etat démocratique est la forme de la vie nationale qui garantit à chaque citoyen la possibilité d'exprimer sa volonté politique, sociale et économique, et de participer à sa réalisation.

» En conséquence, il demande que le système de l'instruction publique soit conforme au principe de l'Etat démocratique. Il rejette la séparation des enfants d'après leur confession, leur situation de fortune ou la conception philosophique de leurs parents, et il se déclare en

faveur d'une organisation de l'instruction publique fondée sur le principe de l'école unique. L'Ecole ne doit pas se mêler aux combats politiques et sociaux, elle doit, au contraire, développer l'esprit de sociabilité et d'accord mutuel, afin que l'unité du peuple ne soit pas détruite par ces divergences.

» Le Deutscher Lehrerverein se déclare également en faveur de la paix de tous les peuples, fondée sur le principe du droit, qui doit être garanti par des contrats et exclure toute espèce d'emploi de la violence. L'Ecole doit travailler à la réconciliation des peuples par l'affirmation des principes du droit international, par l'échange des maîtres et des écoliers, par la surveillance des livres d'école et par tous les moyens susceptibles d'instaurer une paix durable.

» Le Deutscher Lehrerverein demande à tous les éducateurs ainsi qu'à tous les amis de la paix dans tous les pays de faire cause commune et de travailler pour la création d'un monde où règnent le droit et la paix. »

La F. I. A. I. organisa à Prague, du 22 au 28 avril 1930, la Semaine internationale, au cours de laquelle se tint le Congrès de la Fédération, que Wolff présida.

Reprenant le sujet *L'Ecole et la réconciliation des peuples*, discuté à Bellinzone, les délégués s'occupèrent plus particulièrement de l'orientation de l'enseignement vers la compréhension et la solidarité internationales. En se séparant, ils votèrent à l'unanimité, et au milieu des applaudissements de l'assemblée, cette résolution :

« Le Congrès estime que le régime de la paix armée s'oppose aux buts que s'efforcent d'atteindre les 600 000 instituteurs de divers pays groupés dans la F. I. A. I.

» D'une part, qu'il est difficile d'éviter que la préparation de la guerre n'éveille et ne surexcite le militarisme, diminuant ainsi l'efficacité de l'action pacifiste de l'éducateur.

» D'autre part, les dépenses considérables qu'entraînent les armements restreignent les ressources disponibles pour les œuvres de vie, telles que l'éducation, et par là en gênent grandement les progrès.

» En conséquence, la F. I. A. I. souhaite voir se substituer au régime de paix armée un système de désarmement universel basé sur l'organisation de la sécurité internationale.

» Le Congrès décide de soumettre cette résolution aux divers gouvernements ainsi qu'à la Société des Nations, dont on renforcera ainsi l'action en lui apportant tout l'appui possible.

» Le Congrès estime qu'il est nécessaire d'en saisir, par-dessus les partis, l'opinion publique, et invite les associations à créer, en accord avec les organisations corporatives, un grand courant populaire. »

(A suivre.)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE DESSIN DANS NOS ÉCOLES

Le deuxième article de M. Az, publié par l'*Educateur* du 22 juin, contient des allégations si contestables qu'on me permettra d'y répondre au moins brièvement.

Quand on critique une méthode ou des procédés nouveaux, on peut argumenter indéfiniment dans le vide, imaginer des objections de toutes sortes, prévoir des résultats désastreux en invoquant les principes pédagogiques les plus contradictoires. En dessin, une seule chose compte : *les résultats pratiques*. M. Az devrait essayer tour à tour les deux méthodes pendant une année, la méthode du « laissez-aller » et celle du « croquis rapide » et ensuite comparer les résultats au point de vue du développement de l'enfant.

La base géométrique qui lui déplaît dans ma méthode n'est ni « nouvelle » ni « rétrograde » puisqu'elle se retrouve dans tous les manuels de dessin y compris les méthodes officielles en vigueur partout, même dans les pédagogies les plus récentes, par exemple celles de Mme Montessori et Mme Artus ! Je ne comprends pas pourquoi il serait prématuré, chez nous, de parler d'*axe* et de parallèles à des enfants de 8 ans, quand Mme Montessori, dont on ne peut nier la compétence, introduit la géométrie à l'école dès l'âge de 5 ans !

Selon M. Az, le maître devrait donc laisser l'enfant développer ses « qualités innées » sans intervenir. Dans les leçons de dessin il se contenterait de regarder ses « poulains » s'ébattre librement dans les champs illimités du dessin libre. Interdiction de leur montrer comment on construit les figures pour les mieux réussir.

J'ignore ce que pensent les autorités, et surtout les parents de cette méthode de la *non-intervention*, mais il y a fort à parier, vu l'état des finances cantonales, qu'elle nous conduirait tout droit à la suppression des heures de dessin dans nos écoles ! Aucun gouvernement ne consentira longtemps à payer des maîtres pour ne rien faire.

Loin de moi la pensée de brider la liberté d'expression chez l'enfant, mais je pense que cette liberté a tout le loisir de se manifester dans les heures consacrées au dessin libre, lequel occupe la première place aux degrés inférieur et moyen. Dès la première année, toutefois, il est bon d'introduire aussi le dessin *documentaire* basé sur la géométrie, sous forme de « croquis rapides », et en groupant ceux-ci selon la méthode des centres d'intérêt. Cela amène de la variété dans les leçons de dessin tout en développant la dextérité et l'assurance de la main.

Puisque M. Az est partisan de la liberté *dirigée*, il doit admettre qu'on doive *diriger* l'enfant aussi bien dans le *croquis rapide* que dans

les autres genres de dessin. Montrer à l'enfant comment on dessine, ce n'est pas le « contraindre », c'est lui aider à développer ses facultés graphiques, c'est l'empêcher de retomber toujours dans les mêmes erreurs. Comme je l'ai démontré dans le *rapport général* que le dernier congrès international du dessin (Paris 1937) m'avait chargé de rédiger, il est dans la nature de l'enfant *de faire toujours les mêmes erreurs en dessinant*. Si le maître n'intervient pas, les élèves dessinent par exemple constamment trop petit par suite de l'influence de l'écriture. Je demande en quoi « on leur soumet prématurément nos conceptions abstraites » quand on leur recommande de lutter contre ce défaut !

Il est faux de prétendre que « l'école n'a pas le temps de donner un bagage suffisant en dessin ». Les programmes sont si peu exigeants que l'éternelle question que se posent les maîtres est celle-ci : *qu'est-ce que je pourrais donc faire dessiner à mes élèves cette semaine ?* Jamais je n'ai entendu des collègues se plaindre de l'abondance de la matière. Que va-t-il donc se passer, à l'avènement de la méthode « abstentionniste », quand il sera interdit de « meubler » l'esprit de nos élèves sous le prétexte qu'on « ne doit pas enseigner le dessin pour lui-même » ? Quant aux « signes », aux « motifs conventionnels » que M. Az me reproche d'introduire dans les leçons de dessin, je ferai remarquer qu'ils *sont si abondants dans toutes les branches de l'activité humaine que le dessin ne peut les ignorer*. A chaque instant un intellectuel, un pédagogue, un artisan, un ouvrier y ont recours pour préciser, compléter leur pensée. Où apprendraient-ils à les dessiner si ce n'est à l'école ? Un exemple pratique :

En ce moment, je me trouve dans une école de cadres, quelque part en Suisse. A chaque instant l'instructeur doit appuyer ses démonstrations par des schémas, des croquis, des signes conventionnels au tableau noir, mais n'arrivant pas à se tirer d'affaire, il s'excuse constamment de sa maladresse et finit par se servir de la... règle. Et pourtant cet instructeur a parcouru tout le cycle des études, de l'école enfantine à l'université. Il peut s'exprimer en français, en allemand, en anglais et même en latin. Il n'y a qu'en dessin où il ne sache pas se faire comprendre, même d'une manière rudimentaire. Si c'est là le résultat de 12 à 15 ans de leçons de dessin, on avouera qu'il est temps de revoir nos programmes et, au lieu du « laissez-aller », d'imposer un enseignement précis et méthodique. J'ai essayé de combler cette lacune par un cours de croquis rapide à l'usage des maîtres, comme cela a été fait dernièrement dans plusieurs pays (en particulier en Belgique, par l'inspecteur du dessin de ce pays). Ceux qui me critiquent ont-ils quelque chose de mieux à offrir ?

Tout ce que M. Az dit des « transformations sociales » est très beau, mais je ne vois pas quel rapport cela peut avoir avec les questions de

méthodes de dessin. L'avenir sera dur pour la nouvelle génération dont on exigera une préparation encore plus poussée que jusqu'ici. Quand un ouvrier se présentera à un patron, celui-ci ne lui demandera certainement pas : « Vous êtes-vous bien amusé dans les leçons de dessin ? » ; mais bien plutôt : « Que vous a-t-on appris et que savez-vous faire ? »

RICHARD BERGER.

LA TABLE DE MULTIPLICATION (Suite)

6. On vendait à Vienne, peut-être ici aussi ? des disques de carton ; une sorte d'aiguille mobile, de carton aussi, se meut sur le cadran et vous donne les solutions des livrets. J'ai toujours pensé qu'avec des enfants très faibles de mémoire ou d'intelligence, mais qui peuvent être capables de faire quelques calculs simples et pratiques dans la vie, il serait plus opportun de leur apprendre à manier un *appareil* aussi simple que de chercher à inculquer à ces mémoires récalcitrantes un livret qui n'y restera sûrement pas une fois l'école terminée, tandis qu'ils pourraient garder cette technique très simple. Il est facile de faire fabriquer par des enfants, comme travaux manuels, cette machine à compter élémentaire. (S'adresser à l'auteur de cet article, qui la prêtera volontiers à qui voudrait en faire faire.)

7. Enfin ces deux derniers paragraphes traitent du point le plus important pour le développement de l'enfant ; c'est un sujet sur lequel M^{me} D^r Montessori insiste beaucoup : *faire trouver aux enfants les propriétés des nombres*.

Faites-leur dresser eux-mêmes la table de Pythagore, si possible sur une feuille de grande dimension, sur papier d'emballage, qu'ils règlent eux-mêmes. Donnez-leur quelques indications sommaires, et laissez-les trouver leur table eux-mêmes, sur brouillon, bien entendu. Une fois la table dressée, les enfants doivent vous dire, à voix basse, individuellement, tout ce qu'ils trouvent, en l'observant attentivement. Il est toutes sortes de trouvailles, les unes bien simples, qui sautent aux yeux d'emblée ; les autres un peu plus difficiles à découvrir. Au début, les enfants sont ou paresseux ou incapables de saisir ce qu'on désire d'eux. Mais à mesure qu'ils découvrent quelques « trucs », ça les rend désireux d'en trouver davantage, et j'ai vu plus d'une fois des arriérés découvrir des propriétés que de plus intelligents n'arrivaient pas à apercevoir.

C'est aussi pour chaque table de multiplication, pour le livret des 2, des 4, des 8, etc. que les élèves devront trouver quelque chose sur les propriétés des nombres. On peut leur suggérer d'additionner les chiffres des produits (par exemple, dans le livret des 3, 3, 6, 9, puis additionner les chiffres de 12 ($1 + 2 = 3$), de 15 ($1 + 5 = 6$) etc. Un de mes

élèves, qui avait fait cet exercice pour le livret des 8, découvrit ceci : si le multiplicateur est un nombre pair, la somme des chiffres est représentée par un nombre impair (ex. : $2 \times 8 = 16$, $1 + 6 = 7$) 2, pair, 7 impair ; pour 3 fois 8, c'est l'inverse, etc., jusqu'à 9 fois 8 ; alors le total des chiffres devient pair, comme le multiplicateur ($10 \times 8 = 80$: 10 est pair ($8 + 0 = 8$ l'est aussi)). Je demandai à ce garçon, très spécialement doué pour ce genre d'exercices, de rédiger ce qu'il venait de trouver. Voici de quelle manière il l'exprime : « par exemple, vous avez un chiffre pair, et ça finit par un chiffre impair, mais faites bien attention, à chaque trait rouge, ça change ». (Il avait séparé par des lignes rouges les séries différentes.)

C'est lui qui, ayant écrit le livret des 7 — à ma suggestion — en deux colonnes :

$$\begin{array}{rcl} 2 \times 7 & = & 14 \\ 4 \times 7 & = & 28 \\ 6 \times 7 & = & 42 \\ 8 \times 7 & = & 56 \\ 10 \times 7 & = & 70 \end{array}$$

découvrit que le 4 du 14 est le double de 2 (multiplicateur), le 8 du 28 le double du 4, c'est-à-dire du multiplicateur, etc.

Les mêmes excellents exercices de jugement peuvent se faire à propos des multiplications et des divisions par 5, ou par 25, et aussi des multiplications par 11. L'enfant dont je viens de parler a découvert le « truc » de la multiplication par 11 après avoir fait seulement deux opérations (sans retenue, puis avec retenue, si le total des deux chiffres du multiplicande atteint 10).

Enfin, un bon exercice pour la pratique du livret, — avec amusement supplémentaire — c'est de multiplier le nombre 12345679 par les multiples de 9. Ou de multiplier le nombre 142857 successivement par 2, 3, 4, 5 et 6 ; puis aussi par 7. Essayez. Ou bien multipliez 37 par les multiples de 3 jusqu'à 27. Pour la division, divisez n'importe quel nombre formé de deux parties identiques de 3 chiffres, comme 645 645 successivement par 7, 11 et par 13 !

ALICE DESCŒUDRES.

UN MOIS DE RÉDACTION

Au pays de Vaud, les maîtres doivent préparer à l'avance leur programme mensuel et inscrire pour chaque branche le titre des sujets qui seront traités. Leur nombre ne sera pas nécessairement « un pour chaque heure », mais par exemple, pour la rédaction, il est d'usage de s'en tenir à un travail par semaine.

On a beaucoup parlé rédaction ces derniers mois dans l'*Educateur*. Peut-être serait-il utile que certains leaders nous donnent une liste de sujets. Comme méthode, nous errons entre Sensine (programme officiel) et Porinot-Legrand et Cie. Ceux qui ont expérimenté une

suite d'exercices, qui ont somme toute « réussi » dans cette tâche complexe nous rendraient service en nous renseignant plus exactement.

A titre d'exemple, voici quatre exercices possibles de narration composée, avec emploi du passé, du présent, du dialogue, et « moments descriptifs », à proposer à des enfants de 13-14 ans.

1. **Souvenirs d'enfance**, les premiers qui leur restent jusqu'à l'âge de 8-10 ans. Ces récits sont très amusants. Il faut limiter à trois le nombre des « souvenirs », en rester à deux si chacun réclame plus de 15 lignes. Vous aurez, à leur lecture en classe, une bonne heure de détente avec ces autobiographies en miniature.

2. **Changement de vie ou de domicile**. En deux parties : raisons du changement, puis nouvelle vie. Là peuvent prendre place les déménagements, les séjours de vacances, les changements dans la vie de l'élève pour circonstances de famille. C'est évidemment très personnel, subjectif, mais faire parler l'enfant des choses qui le touchent, éveiller la personnalité intime, libérer le subconscient, n'est-ce pas là ce que tous nous cherchons...

3. **Une maladie**. Soit celle de l'enfant, soit celle d'un de ses proches. Nous avons l'ordre chronologique, symptômes, effervescence, guérison ou décès.

4. **Une visite**. Il faut lire ou même étudier auparavant les *Vieux* de Daudet. Un point délicat : le ton mi-moqueur de l'auteur est semé de touches très fines ; il aime ces vieux tout en les dépeignant avec toutes leurs petites manies. Les enfants qui ne seraient pas mis en garde contre ce penchant à la moquerie, risqueraient de ridiculiser les personnes âgées qu'elles choisiraient comme but de leur visite. Pour cette rédaction on visite qui on veut, ou bien quelqu'un vous fait visite, et si ce sont des vieux, on les *respecte* avant tout...

Fragment de travail d'élève — fille de 14 ans (j'ai corrigé uniquement les fautes d'orthographe) :

Visite au grand-père.

« ...Il me posa mille questions auxquelles je répondais de mon mieux. Puis ce fut mon tour de lui parler. Sa bonne figure penchée en avant, il m'écoutait avec attention. Puis pendant les quelques minutes de silence qui suivirent, mes pensées se portèrent vers ma maman. Je me la représentais telle qu'elle avait été, petite, mince, aux boucles blondes, courant dans cette chambre où j'étais moi-même maintenant assise. Mon grand-père lui aussi semblait revivre la vie de jadis, car une légère ombre de tristesse se peignait sur son visage. Je me levai et allai vers la cheminée. Je vis un portrait de maman toute petite, souriante, donnant la main à mon grand-père. Je regardai mon grand-père. Il avait vieilli, mais sa bonne figure n'avait pas changé... » SYL.

BERCEAUX OU CERCUEILS

Vivons-nous de vérités conventionnelles ? Et devons-nous accepter les assertions, dès l'instant qu'un personnage officiel les prononce ?

A la suite d'un discours récent, j'ai stupéfié quelques amis en leur affirmant que la natalité française avait été supérieure à la natalité allemande. Craignant de m'être trompé — mes amis me disaient : « Mais ça se saurait » — je suis allé consulter des statistiques. Elles m'ont édifié. Et j'ai pensé que les éducateurs, qui s'occupent des enfants, souhaiteraient connaître certains chiffres.

Natalité par mille habitants ¹.

France	20,1	19,3	18,1	17,3	16,3
Allemagne	32,3	22,9	18,3	15,1	14,7
Angleterre	26,7	20,4	16,6	15,3	14,4

Mortalité par mille habitants ¹.

France	19,6	17,7	16,5	16,2	15,8
Allemagne	19,8	13,9	12	11,2	11,2
Angleterre	15,3	12,1	12,3	12,3	12,3

Voici, par 1000 naissances vivantes, le tableau de mortalité des enfants légitimes et illégitimes : (60 à 65 mille par an en France).

Angleterre	72	136
Allemagne	96	173
France	80	193

« Les enfants placés en nourrice ou confiés aux soins de pouvoirs publics, succombent dans une proportion qui varie de 50 à 90 %, suivant le département. » (Rapport de M. Lesage, à l'Académie de Médecine.) Il ajoute : « Cette perte seule triple le déficit annuel d'accroissement naturel qui s'observe en France. »

Est-ce seulement un « mensonge statistique » ?

R. J.

LA TÂCHE DU MAÎTRE

par Srrî Aurobindo (*La Synthèse des Yogas* ²)

L'instructeur du Yoga intégral se conformera autant qu'il le pourra à la méthode de l'instructeur intérieur. Il conduira le disciple à travers la nature même du disciple. L'enseignement, l'exemple, l'influence, tels sont les trois instruments du gourou. Mais le sage instructeur n'essayera pas d'imposer sa personnalité ou ses opinions à l'acceptation passive

¹ Tiré de *L'inégalité devant la mort et la maladie*, Dr Pierreville, Paris 1938.

² Les grands maîtres spirituels dans l'Inde moderne, collection publiée sous la direction de Jean Herbert. Dépositaires pour la France : Adrien Maisonneuve, 11, rue Saint-Sulpice, Paris ; pour la Suisse : Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. Citations empruntées aux pages 33-35, 149, 164.

d'un esprit réceptif ; il y jettera seulement ce qui est sûr et productif comme la semence qui fructifiera par les soins divins venant du dedans. Il tâchera d'éveiller beaucoup plus que d'instruire ; il aura pour but le développement des facultés et des expériences par un procédé naturel et une libre expansion. Il donnera une méthode comme une aide, un moyen utilisable, non comme une formule impérative ou une routine fixe. Et il sera sur ses gardes contre tout ce qui pourrait transformer ses moyens en limitations, ou en mécaniser la pratique. Tout ce qu'il a à faire est d'éveiller la lumière divine et de mettre à l'œuvre la force divine dont il n'est lui-même qu'un moyen et une aide, un corps ou un canal.

L'exemple est plus puissant que l'enseignement ; mais ce n'est pas l'exemple de l'acte extérieur ou celui du caractère personnel qui ont le plus d'importance. Ceux-ci ont leur place et leur utilité ; mais ce qui stimulera le plus l'aspiration dans les autres, est le fait central de la réalisation divine au dedans de lui, gouvernant sa vie entière, son état intérieur et toutes ses activités. Ceci est l'élément essentiel et universel ; le reste appartient à la personne et aux circonstances individuelles. C'est cette réalisation dynamique que le sâdhak (le disciple) doit sentir et reproduire en lui-même suivant sa nature propre ; il s'abstiendra de s'efforcer à une limitation du dehors qui aurait un effet stérilisant plutôt que productif de fruits véritables et naturels.

L'influence est plus importante que l'exemple. L'influence n'est pas l'autorité extérieure de l'instructeur sur son disciple, mais le pouvoir de son contact, de sa présence, de la proximité de son âme pour l'âme d'un autre en laquelle il infuse, même dans le silence, ce que lui-même est et possède. Ceci est le signe suprême du Maître. Car le plus grand Maître est bien moins un Instructeur qu'une Présence répandant la conscience divine et la lumière, la puissance, la pureté et la félicité qui la constituent, sur tous ceux autour de lui qui sont réceptifs.

Et ce sera aussi l'un des signes de l'instructeur du Yoga intégral qu'il ne s'arrogera pas le titre de Maître dans un esprit humainement vaniteux de glorification de soi... Son travail, s'il en a un, est une charge qui lui est confiée d'en haut, lui-même n'étant qu'un canal, un intermédiaire, un représentant. Il est un homme aidant ses frères, un enfant conduisant des enfants, une lumière allumant d'autres lumières, une âme éveillée qui éveille d'autres âmes, et, au plus, un Pouvoir ou une Présence du Divin appelant à lui d'autres pouvoirs du Divin.

* * *

En éducation, la solution éthique est insuffisante ; car une règle éthique ne fait que mettre un mors dans la bouche des chevaux sauvages de la nature et n'exerce sur eux qu'un contrôle difficile et partiel, mais elle n'a aucun pouvoir pour transformer la nature de sorte que celle-ci

puisse se mouvoir en toute sécurité dans la liberté, accomplissant les intuitions venues d'une divine connaissance en soi. Au mieux, cette méthode établit des limites, elle mate le diable, elle érige autour de nous le mur d'une sécurité relative très douteuse.

* * *

Même lorsqu'elles marchent dans la même direction, deux natures ne peuvent avancer exactement sur les mêmes lignes, par la même série de pas ou avec des étapes de progrès tout à fait identiques.

Communiqué par AD. F.

TEXTES LITTÉRAIRES **TEMPÊTE** (*Couleurs*)

Le vent a tourné. Les lames nous prennent par l'avant-travers, gênant la marche. Le roulis s'accroît. Il semble que la mer s'élève sur l'horizon, se gonfle, qu'elle va écraser le bastingage. Des piles d'assiettes dégringolent à l'office.

Je reste sur le pont, cramponné à la barre. Le plancher est par moment à peu près vertical. Les lames s'engouffrent sous le navire, le soulèvent, et l'hélice tourne à vide. Alors tout le corps du bateau tremble. Les lames se brisent en sifflant. Elles sont enragées, démoniaques, marbrées de taches livides, bavant l'écume. Elles arrivent parfois en masses énormes, noirâtres, pareilles à des falaises ; on les voit monter sur le ciel, s'enfler, s'affaisser dans un poudrolement d'embruns. Parfois elles arrivent, par groupes, comme une chevauchée d'Indiens hérissés de panaches.

* * *

Ce soir, de gros nuages violets et rosâtres roulaient. L'horizon était clair, une bande cuivre barrait la masse moutonnante des eaux. Puis, quand le soleil a disparu, la mer est devenue brusquement très noire ; le vent a gémi dans les cordages et la furie des vagues a augmenté.

... Des vagues se heurtent. Dans des fumées blanches, des taches livides s'étalent jusqu'à l'horizon. Un abîme se creuse sous le bateau, comme si l'eau était aspirée vers les profondeurs de l'océan. Une lame gigantesque s'élève, falaise verdâtre et sifflante qui s'écroule à bâbord avec une rumeur de cataracte.

... Les mouettes plongent au creux des lames et partent tout droit en l'air, comme les alouettes d'un champ.

Le plus curieux, c'est le changement de perspective. La surface plate des mers calmes se transforme en un système montagneux perpétuellement bouleversé. Des sillons de vallées, de cimes avec des éblouissements de neige.

Il pleut. Le soir gris s'abaisse. La mer hurle. Du large gronde une rumeur d'avalanche, toujours plus proche.

Le Pot au Noir.

LOUIS CHADOURNE.



« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT



Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne

Emission d'obligations foncières

Garde et gérance de titres

Location de coffres-forts (Safes)

Professeur de dessin diplômé

cherche place stable ou remplacement dans école publique ou privée.
Tous les degrés. Offres sous **K. 7905 Y.**, à Publicitas, Berne. P13Y

Echange

désiré jusqu'au printemps, d'un
garçon contre garçon ou jeune fille.
Lieberkühn, Morges. P8258L

Lavey-les-Bains

145 lits

15 mai-25 sep.

Traitements spéciaux, toutes formes de rhumatismes, faiblesse générale, repos,
etc. Installations modernes. Médecin : Dr Petitpierre. — Cuisine soignée. Prix
modérés.

AVIS IMPORTANT : Arrangements forfaitaires, cure de 21 jours à 280, 300,
325, 350 fr. suivant exposition et confort des chambres Du 25 juin au 15 août,
majoration des prix ci-dessus de 1 fr. par jour. Renseignements complémentaires
par la Direction de l'Etablissement à Lavey-les-Bains.

COURSES

D'ÉCOLES
ET DE SOCIÉTÉS

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables — Flore alpine magnifique — Nouvelles automotrices confortables et
rapides — Arrêt chemin de fer : Barbolesaz — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.
Centres d'excursions. Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S. A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 3
LAUSANNE

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

DICTIONNAIRES LAROUSSE

GRAND MEMENTO ENCYCLOPÉDIQUE , 2 vol. — Les deux volumes	Fr. 72.30
DICTIONNAIRE ANALOGIQUE DE MAQUET . Les mots par les idées — Les idées par les mots. 1 vol. relié toile, 600 pages	7.70
L'ENCYCLOPÉDIE FRANÇAISE PERMANENTE , 21 vol. Un bilan de la civilisation moderne. Ont déjà paru : L'Etat, Arts et Littératures (2 vol.), l'Espèce humaine, l'Etre humain. Chaque volume, reliure plein peau	43.95
Prix spéciaux pour souscription à l'œuvre complète.	
NOUVEAU PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ , 1 vol. de 1760 pages format 13 × 19,7, 6200 gravures, 220 planches et tableaux, 140 cartes . .	7.70
LAROUSSE AGRICOLE , 2 vol. de 1650 pages, format 32 × 25 cm., 6216 gravures, 102 planches en noir et 40 en couleurs	59.65
LAROUSSE COMMERCIAL , 1 vol. de 1350 pages, format 20 × 27 cm., 1020 gravures, 12 planches en noir et 19 en couleurs	38.80
LAROUSSE MÉDICAL , 1 vol. de 1400 pages, format 20 × 27 cm., 2414 gravures, 49 tableaux, 36 planches en couleurs	44.40
LAROUSSE MÉNAGER , 1 vol. de 1260 pages, format 20 × 27 cm., 2112 gravures, 27 planches en noir et 21 en couleurs	44.40
LAROUSSE UNIVERSEL , 2 vol. de 2600 pages, format 21 × 30,5 cm., 27 000 gravures, 72 planches en couleurs, 112 en similligravure . .	63.65
LAROUSSE DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS ET MÉTIERS , 1 vol. format 20 × 27 cm., environ 1000 gravures, cartes et graphiques. Nombreuses planches en noir et en couleurs.	38.80
LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE , Encyclopédie et dictionnaire modernes. L'ouvrage comprend 6 volumes, chacun de 1100 pages environ, format 32 × 25 cm.	217.80
LAROUSSE GASTRONOMIQUE . Tout ce qui concerne l'alimentation Plus de 8000 recettes	41.75

Les prix ci-dessus s'entendent pour la vente au comptant ; prière de demander les prix spéciaux pour la vente à tempérament.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle